



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB 31.03.2023
Date de fin de visibilité prévue: 31.03.2024
Numéro de publication: UP04-0000005039

Entité de publication
Solutions & Funds SA, Promenade de Castellane 4, 1110 Morges

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de Mountain Resort Real Estate Fund SICAV

Organisation concernée:
Mountain Resort Real Estate Fund SICAV
CHE-400.534.841
c/o: Lathion Berney & Associés SA
Place de la Gare 2
1950 Sion

Indications concernant l'assemblée générale:
21.04.2023, 11:00 heures, Maison Provins, Rue de l'industrie 12, 1950 sion

Texte d'invitation/ordre du jour:
Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Mountain Real Estate Fund SICAV

UNIQUE PUBLICATION

Assemblées générales – Invitations et décisions

Mountain Resort Real Estate Fund SICAV (la « SICAV »)

Société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit suisse relevant du type « fonds immobiliers » destinée exclusivement à des investisseurs qualifiés.

Siège social : c/o Lathion Berney & Associés SA, Place de la Gare 2, 1950 Sion

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

le vendredi 21 avril 2023 à 11h,
à Sion, Maison Provins, Rue de l'Industrie 22, 1950 Sion

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance par le Président :

1. Désignation du Secrétaire de séance

Le Président nomme le Secrétaire de séance.

2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2022

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2022.

3. Présentation du rapport annuel de gestion et des comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 ; rapport de la société d'audit.

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel de gestion et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022.

4. Affectation du résultat

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose d'attribuer le bénéfice comme suit :

- Dividende de CHF 1.50 par part

5. Décharge au Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose de donner décharge à ses membres pour l'exercice clos au 31 décembre 2022.

6. Élections

6.1 Conseil d'administration

Propositions du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose de réélire, pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2024, tous les administrateurs, soit Messieurs Philippe Lathion, Sylvain Monnet, Raphaël Coutaz, Jean-Yves Rebord et Alain de Preux.

6.2 Société d'audit

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose de renouveler le mandat de la société d'audit PricewaterhouseCoopers SA à Genève, pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2024.

7. Divers

Conformément à l'art. 22 al. 2 des Statuts, peuvent participer à l'Assemblée Générale et y exercer leur droit de vote les détenteurs d'actions au porteur ainsi que les titulaires d'actions nominatives inscrits à la date de référence désignée par le Conseil d'administration en tant qu'actionnaires nominatifs avec droit de vote dans le registre des actions.

Droits de vote et participation à l'AGO :

En sus de la possibilité de venir voter en personne à l'Assemblée Générale ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire (conformément à l'art. 22 al. 3 des Statuts) à l'aide d'une procuration de représentation dûment complétée et signée et d'une pièce d'identité, les actionnaires ont également la possibilité de se prononcer par écrit sur les objets à l'ordre du jour par l'entremise d'une représentante indépendante, désignée par le Conseil d'administration, à savoir Me Marlène Evéquoq d'Oria, Rue de Lausanne 8, Case postale 2194, 1950 Sion.

Pour des raisons d'organisation, les titulaires d'actions qui participeront à l'Assemblée Générale sont priés d'adresser d'ici au vendredi 14 avril 2023 à Solutions & Funds SA, Promenade de Castellane 4, Case postale 283, 1110 Morges, une attestation de dépôt de leurs actions auprès d'un établissement bancaire (représentant dépositaire).

Les titulaires d'actions qui se feront représentés par Me Marlène Evéquoq d'Oria, voudront bien requérir un bulletin de vote jusqu'au vendredi 14 avril 2023 auprès de Solutions & Funds SA à l'adresse susmentionnée ou par mail à l'adresse : secretariat@solutionsandfunds.com, en accompagnant leur demande d'une attestation de dépôt de leurs actions auprès d'un établissement bancaire (représentant dépositaire). Ces bulletins de vote dûment remplis seront à retourner par courrier recommandé à Me Marlène Evéquoq d'Oria, avant le mercredi 19 avril 2023, à son adresse mentionnée ci-avant.

Les titulaires d'actions qui se feront représentés par un autre actionnaire à l'Assemblée Générale, voudront bien envoyer à Solutions & Funds SA une attestation de dépôt de leurs actions auprès d'un établissement bancaire (représentant dépositaire) ainsi qu'une procuration en faveur de l'actionnaire désigné et ce jusqu'au vendredi 14 avril 2023. Leur actionnaire représentant devra être muni d'une copie de ces documents à l'Assemblée Générale.

Les titres restent bloqués jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale.
Seuls les dossiers complets seront comptabilisés.

Les représentants dépositaires au sens de l'art. 689d du CO sont priés de communiquer le plus tôt possible à Solutions & Funds SA le nombre d'actions qu'ils représentent, mais au plus tard le vendredi 14 avril 2023. Sont considérés comme représentants dépositaires les établissements soumis à la loi fédérale du 8 novembre 1943 sur les banques et les caisses d'épargne ainsi que les gérants de fortune professionnels.

Le rapport annuel et les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 Décembre 2022 ainsi que le rapport de la société d'audit ont été publiés sur les organes de publication officiels SwissFundData et la FOOSC mais doivent encore être soumis au vote de la présente Assemblée Générale Ordinaire pour approbation.

Sion, le 30 mars 2023

Mountain Resort Real Estate Fund SICAV
Le Conseil d'administration